

PLAN MOBILITÉ OFFICIEL – 10KM INTERNATIONAL NAMUR

RECOMMANDATION MOBILITÉ

Il est fortement recommandé de privilégier le covoiturage ou les transports en commun au départ de Namur vers Profondeville pour les coureurs.

La démarche inverse est conseillée pour les visiteurs présents à Profondeville souhaitant rejoindre Namur.

COVOITURAGE – ACCÈS PROFONDEVILLE

Des zones de stationnement sont prévues pour faciliter le covoiturage :

- Place de la Sauvenière
- Avenue Général Gracia
- Stationnement possible le long des champs avant la zone de départ

Ces zones permettent un accès facilité au départ tout en limitant la circulation dans le centre.

IMPORTANT

Il n'y a pas de navette retour de Namur vers Profondeville après la course.

Le retour s'effectue via un système de covoiturage.

Il est fortement recommandé de stationner votre véhicule à Namur et d'organiser votre retour en conséquence.

ACCÈS ROUTIER À NAMUR

- E411 – sortie 13 Bouge (depuis Liège)
- E42 – sortie 12 Namur-Ouest (depuis Mons / Charleroi)
- E411 – sortie 14 Namur-Centre (depuis Bruxelles)
- E411 – sortie 15 Loyers (depuis Luxembourg)

TRANSPORT PUBLIC – LIGNE TEC 4

- Départs : Gare des Bus de Namur ou arrêt La Confluence
- Destination : Profondeville – Hôtel de Ville
- Fréquence : un passage toutes les 28 minutes
- Tarif indicatif : ± 2,80 €
- Informations : www.letec.be

TRANSPORT NAVETTE – ORGANISATION OFFICIELLE

Point de départ : Abri de bus « La Confluence » (à 100m de la Place d'Armes)

Destination : Profondeville – zone de départ

Conditions :

- Réservation obligatoire lors de l'inscription
- Aucun accès sans réservation
- Présentation du dossard obligatoire

Organisation :

- Rotations avant le départ
- Arrivée anticipée recommandée

STATIONNEMENT – NAMUR

- Hôtel de Ville – 160 places
- Place Joséphine Charlotte – 90 places
- Place Saint-Aubain – 80 places
- Parking EFFIA Centre – 160 places
- Parking GIFAR – 440 places
- P+R Saint-Nicolas – 276 places (16 PMR)
- Confluence – 617 places (17 PMR)
- Parkings SNCB P1 & P2 – plus de 900 places
- Voirie communale gratuite le dimanche

STATIONNEMENT – PROFONDEVILLE

- Parking Hôtel de Ville (selon réglementation locale)
- Zones autorisées en bord de Meuse
- Stationnement centre-bourg
- Emplacements réglementés en voirie
- Dispositif spécifique le jour de l'événement

Document officiel relatif au dispositif mobilité du 10KM International Namur.